



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28 avril 2026 - 18h00**  
**- PROCES VERBAL -**

**Date de la convocation : 15 avril 2026**

**Séance ouverte à : 18h07**

**Séance levée à : 19h28**

**Président : Monsieur le Maire – Jérôme GOUIRAN**

**Nombre de conseillers présents :**

GOUIRAN Jérôme - PROSPERO Jean-Michel - MANGIN Isabelle – QUEIPO Éric- LOUIS Karen – BENESSY Michael – JUILLET Sylvie – SALMON Sébastien – CIMINIÉRA Mélanie – CRICCO Rémy – DELARUE Karine – NASSIF Paul - LOPEZ Emmanuelle – CORDEAU Nicolas – MUSCAT Céline – NARDI MELILLI Baptiste – GLEIZE Maéva – TASTEVIN Vincent – DESMERO Nicolas – SCHERER Emilie – BOUTROS Christelle - BETTENCOURT AMARANTE Anthony – COGEZ Hélène – VIZCAINO Lisa -DEROZAN Philippe – BENZAZON Sandrine – SALAS Mélanie - VINCENT Bryan - GRECO Claudio – CHEVALIER Laure - TASSY René

**Nombre de conseillers absents : LOPEZ Didier - MONCELET Nadège**

**Nombre de conseillers représentés : LOPEZ Didier - MONCELET Nadège**

**Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.**

**Scrutin public.**



**ORDRE DU JOUR**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 28 avril 2026 – 18h00**

0.1 Procès-verbal du Conseil municipal 9 avril 2026 à 18h00

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Budget Primitif Commune 2026 – Reprise anticipée des résultats BP 2025 et affectation des résultats
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2026
4. Budget Primitif Commune – exercice 2026 (dossier consultable en Mairie)
5. Budget Primitif Commune – exercice 2026– subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
6. Subvention aux associations – exercice 2026 – convention avec l'association Marignane Gignac Côte Bleue (MGCB)
7. Subvention aux associations – exercice 2026 – convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)
8. Vote des subventions 2026 aux associations
9. Institution d'une commission communale des impôts directs (CCID)
10. Rajoutée sur table : Vote d'une subvention à l'association LES AMIS DE L'EGLISE



**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES**  
**Conseil municipal**  
**Séance du 28 avril 2026 – 18h00**

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier proposé par Monsieur le Maire, a adopté les délibérations suivantes :*

0.1 Procès-verbal du Conseil municipal 9 avril 2026 à 18h00

1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal
2. Budget Primitif Commune 2026 – Reprise anticipée des résultats BP 2025 et affectation des résultats
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2026
4. Budget Primitif Commune – exercice 2026 (dossier consultable en Mairie)
5. Budget Primitif Commune – exercice 2026– subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
6. Subvention aux associations – exercice 2026 – convention avec l'association Marignane Gignac Côte Bleue (MGCB)
7. Subvention aux associations – exercice 2026 – convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)
8. Vote des subventions 2026 aux associations
9. Institution d'une commission communale des impôts directs (CCID)
10. Rajoutée sur table : Vote d'une subvention à l'association LES AMIS DE L'EGLISE

**\*\*\* Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h07\*\*\***

**\*\*\* Monsieur Baptiste NARDI MELILLI est désigné secrétaire de séance. \*\*\*\***

**\*\*\* Monsieur Baptiste NARDI MELILLI procède à l'appel nominal. \*\*\***

**0.1 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026 à 18h00**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**EXPOSE**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

M. Le MAIRE : Nous allons commencer par le procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2026 à 18h00. Avez-vous des questions sur le compte rendu ? Oui, Monsieur TASSY.

M. TASSY : Comme vous le savez et comme vous l'avez rappelé, j'étais absent lors de la précédente séance. Je ne validerai donc pas le compte rendu, ce qui me paraît normal puisque je n'ai pas participé au débat. En revanche, vous avez formulé à mon égard une remarque concernant les économies d'énergie et l'éclairage. Cette remarque comportait, me semble-t-il, une tonalité que j'ai eu du mal à interpréter, entre humour et attaque. Enfin bon, dans tous les cas, je ne vous donnerai pas de cours, Monsieur le Maire sur les économies d'énergie ou sur l'écologie comme vous l'avez signifié dans ce compte-rendu.

M. Le MAIRE : Voilà, allez parfait, merci Monsieur TASSY. D'autres questions ?

Mme CHEVALIER : Oui, merci, bonsoir à tous. Juste pour signifier qu'à la toute fin du compte rendu, il y a écrit Madame la Secrétaire, Baptiste NARDI MELILLI. Si vous pouviez échanger, ce serait sympa pour lui, je pense.

M. Le MAIRE : On va s'en occuper. Effectivement, je vous remercie. Allez, nous allons passer à la décision, numéro 1. Décisions municipale prises depuis le dernier conseil municipal et je vais donner la parole à Madame MANGIN Isabelle.

**1. Décisions municipales prises depuis le dernier Conseil municipal**

RAPPORTEUR : MADAME MANGIN

**EXPOSE**

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**2. Budget Primitif Commune 2026 – Reprise anticipée des résultats BP 2025 et affectation des résultats**

RAPPORTEUR : MADAME CIMINIERA

**EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, l'entité peut souhaiter reprendre les résultats avant l'arrêté du compte financier unique.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget.

Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;

- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement. Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation.

Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris, ainsi que la prévision d'affectation.

Lorsque le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- Le déficit est repris en dépenses de la section de fonctionnement ;

- Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation ;

- Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par le maire de l'assemblée délibérante de l'entité et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Lors du vote du compte financier unique, les résultats sont définitivement arrêtés.

Lorsque les résultats font apparaître une différence avec les montants repris par anticipation, l'assemblée délibérante doit procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

En tout état de cause, la délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte financier unique, qu'il y ait ou pas différence avec la reprise anticipée

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À LA MAJORITÉ**

**APPROUVE** la reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2025 du budget de la commune selon le tableau ci-après :

### **BUDGET DE LA COMMUNE DE GIGNAC-LA-NERTHE**

Recettes de fonctionnement	15 241 904,48 €
Dépenses de fonctionnement	13 607 485,98 €
A- de Résultat fonctionnement	1 634 418,50 €

Résultat de l'exercice 2025	1 634 418,50 €
Résultat antérieur reporté	0 €
B- Déficit d'investissement D001	- 2 869 312,66 €
Déficit d'investissement 2025	- 317 847,22 €
Déficit d'investissement reporté	- 2 551 465,44 €
C- Résultat RAR	2 372 377,42 €
RAR dépenses 2025	978 581,48 €
RAR recettes 2025	3 350 958,90 €
D= B+C = Besoin en financement (1068)	- 496 935,24 €
Solde créditeur de résultat de fonctionnement anticipé R002	1 137 483,26 €

**PRÉCISE** que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**AFFECTE** le résultat de fonctionnement 2025 en partie au besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 réserves pour un montant de 496 935,24 €.

**AFFECTE** le solde, d'un montant de 1 137 483,26 €, en section d'investissement au compte 1068 réserves.

**REPORTE** en section d'investissement au chapitre D001 le déficit cumulé de 2 869 312,66 €.

**Abstentions** : 5 (Bryan VINCENT ; CHEVALIER Laure ; GRECO Claudio ; MONCELET Nadège ; TASSY René)

**Contre** : 0

**M. Le MAIRE** : Ecoutez déjà je tenais vraiment à les remercier parce qu'ils ont fait un travail extraordinaire, que ce soit Mélanie, Christelle et Vincent TASTEVIN, et merci à l'administration de nous avoir aidé aussi à pouvoir travailler sur le dossier. Ils ont fait vraiment un travail extraordinaire. Je tenais vraiment à les remercier et pardon, c'est notre première, donc on essaye aussi d'avancer avec ça. Avez-vous des questions et je pense que vous devez en avoir peut-être certains d'entre vous ?

**M. TASSY** : Donc 2 ou 3 remarques, pas de question. Donc j'ai relevé, je ne sais pas si c'est une coquille ou quoi. À la page 4, il est indiqué le tableau des dépenses de fonctionnement. Le total est indiqué à 11 295 000.€ alors que quand on fait la somme de la colonne, elle est à 12 295 000.€

**M. Le MAIRE** : On va vérifier ça, Monsieur TASSY. Monsieur BOULHENDI, page 4, vous avez dit ?

**M. TASSY** : Oui, page 4 du budget primitif 2026.

**M. Le MAIRE** : On n'y est pas encore, Monsieur TASSY. C'est bon pour vous, Monsieur TASSY ?

**M. TASSY** : Oui, pour l'instant, si ce n'est pas la 4.

**M. Le MAIRE** : Allez, parfait, donc pas de question. bien écoutez, parfait. Je le répète effectivement, je tiens vraiment à remercier l'administration parce que ça a été un exercice quand même difficile. Je tiens à le préciser quand même, comme a pu le préciser Mélanie, il y avait des projets sur la commune qui aujourd'hui allaient nous amener dans des situations compliquées pour 2027 dont vous avez fait partie, Monsieur TASSY, concernant par exemple l'école Marie MAURON à 7 M d'euros qui ne verra jamais le jour et on se retrouve dans une situation compliquée et complexe, pour l'avenir. Il y a un autre sujet aussi qui est compliqué, Monsieur TASSY, cela concerne la future construction de la Police municipale. On est obligés de continuer, on a une procédure judiciaire là-dessus et malheureusement, vous ne nous avez pas facilité la suite. Il y a d'autres dossiers qui vont venir et vous aurez l'occasion de pouvoir échanger là-dessus. Donc ça, c'est quelque chose de dramatique pour nous. Mais on va tenir la barre et on va pouvoir remonter la situation et on sera obligé de réduire un petit peu la voilure au niveau des travaux qui étaient prévus. Et c'est ce qu'on a fait donc pour l'année 2026. Il y avait un emprunt aussi de 900 000 € que l'on a réduit à 400 000 € et on a réduit aussi un petit peu la voilure des travaux et on a gardé que 2 projets. Enfin, on a gardé surtout le poste de Police municipale justement pour la rénovation et surtout pour que la police municipale, puisse retrouver des locaux, on va dire, bien adaptés et pour leur bien-être. On a pu travailler et améliorer le projet et je remercie le service technique aussi présent. On a pu travailler là-dessus et les travaux ne vont pas tarder à commencer et on prévoit peut-être une livraison pour début 2027.

Le 2<sup>ème</sup> point aussi, demain, j'ai rendez-vous avec la présidente Martine VASSAL pour aller chercher une subvention, le FDAL. Pourquoi ? Parce qu'on a malheureusement énormément de subventions sur la commune qui malheureusement, n'aboutissent pas. On est obligé de les abandonner parce que ça n'apporte pas de sens pour la commune et d'autres, on arrive à un système un peu archaïque. Ce qu'on a fait, c'est que l'on a abandonné certaines subventions justement pour qu'on puisse aller chercher une nouvelle subvention pour la protection des enfants. Nous allons faire un mur de clôture. Alors ça sera des panneaux métalliques, je crois, parce qu'on a choisi ça. C'était un peu plus joli, un peu plus moderne justement pour l'école ACHHAB et Marcel PAGNO. Demain, j'espère revenir avec une bonne nouvelle parce que malheureusement, le FDAL, au regard des subventions, les conventions que nous avons sur la commune, le dossier a été refusé. Donc demain, j'ai rendez-vous avec la Présidente justement pour pouvoir échanger dessus et je pense, j'espère pouvoir la convaincre pour qu'on puisse protéger nos enfants parce qu'aujourd'hui, au lieu d'avoir un mur de clôture, il y a du grillage.

La sécurité des enfants n'a pas de prix et pour moi c'est notre priorité. Je pense que c'est notre priorité je pense qu'on est d'accord là-dessus.

**M. VINCENT** : Juste une petite question, pourquoi Martine Vassal ?

**M. Le MAIRE** : Parce que c'est le département.

**M. VINCENT** : Oui je sais, c'est le département, mais le département normalement c'est collègue.

**M. Le MAIRE** : Non, c'est une subvention, le FDAL est géré par le département. Vous m'arrêtez derrière si je dis une bêtise, mais c'est bien ça, ouais. Ah non, c'est une aide aux communes. Effectivement, pardon, je ne l'avais pas précisé, mais vous avez bien fait de le préciser aussi.

### 3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales - exercice 2026

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR TASTEVIN

#### EXPOSE

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces 3 taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et de maintenir les taux d'imposition en 2026, comme ceux votés en 2025, comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 47,57 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,13 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 21,14 %

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 47,57 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 46,13 %
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 21,14 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**M. VINCENT** : On votera bien évidemment pour, juste une petite question qui n'a rien à voir avec la commune, mais qui a à voir avec la Métropole. On sait très bien la situation actuelle de la Métropole et ma petite crainte, c'est qu'il y ait à long terme, en tout cas, des augmentations d'impôts au niveau de cette Métropole et donc qui va impacter directement les Gignacais. Est ce que vous avez un peu plus de détails par rapport à la situation

budgétaire de la métropole ? Est-ce que vous vous êtes entretenu avec le nouveau Président de la Métropole pour faire valoir le besoin des Gignacais de ne pas avoir une pression fiscale supplémentaire ?

**M. Le MAIRE :** Très bonne question Monsieur VINCENT, je me suis entretenu avec lui et j'ai eu l'occasion de faire une interview avec MARITIMA justement à ce sujet, où j'ai expliqué que j'étais absolument contre, le Maire de Gignac, j'ai parlé à mon nom, contre l'augmentation des impôts au niveau de la Métropole. Nous sommes 92 maires et j'espère que l'ensemble des Maires à ce jour, on va tous dans le même sens et j'espère que ça va continuer.

J'ai bien expliqué au Président, et ça il le sait parce qu'on s'est entretenu au téléphone là-dessus, que c'était un non catégorique. Si un jour il y a effectivement augmentation, je voterai contre, ça c'est clair et net. Voilà, je vous le dis parce qu'à un moment donné, il faut arrêter de taper sur les Gignacais et sur la population de l'ensemble de la Métropole. Voilà, à un moment donné, faut arrêter, faut aller chercher l'argent ailleurs et ça, je pense qu'on est d'accord là-dessus.

**M. VINCENT :** C'est très bien de voter contre et je vous rejoins parfaitement sur la question, mais est-ce que si jamais il y a une augmentation, vous allez diminuer les impôts pour éviter qu'il y ait finalement une augmentation d'impôts à la fin pour les Gignacais ou pas ?

**M. Le MAIRE :** Diminuer les impôts de Gignac, dont vous parlez ? Alors à ce jour, et ça on l'a dit dans notre campagne, et c'est pour ça que l'on a réduit la voilure aussi au niveau de l'investissement, c'est qu'on ne veut surtout pas augmenter les impôts de la commune de Gignac. Les baisser ? Je suis incapable de vous répondre aujourd'hui et je ne prendrai aucun risque de vous dire je diminuerai les impôts. Ce n'est pas possible à ce jour de vous répondre. Cependant, la seule réponse que je peux vous donner aujourd'hui, c'est de nous battre tous ensemble pour stabiliser. Ça oui, sur la commune de Gignac et surtout pas de l'augmenter. Après, vu ce qui se passe en ce moment avec les 123 000 000 d'euros, je ne sais pas si on va arriver un jour à stabiliser tout ça. Pour répondre à votre question, non, je ne vais surtout pas augmenter. Ma solution c'est stabiliser et baisser. Je ne suis pas capable de vous répondre aujourd'hui.

#### 4. Budget primitif commune – exercice 2026

**RAPPORTEUR :** MADAME CIMINIERA

#### EXPOSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil la proposition de délibération suivante :

Le projet de budget soumis à votre examen intègre les éléments suivants :

- L'excédent de fonctionnement 2025 est affecté au compte 1068, conformément à la délibération précédente « reprise anticipée des résultats du budget de la commune 2025 et affectation des résultats » à hauteur de 1 634 418,50 €
  - les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 978 581,48 €
  - les restes à réaliser en recettes d'investissement : 3 350 958,90 €
- |   |                 |
|---|-----------------|
| ▪ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....                | 13 848 449,00 € |
| dont virement à la section d'investissement ..... | 672 826,79 €    |
| ▪ RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....                | 13 848 449,00 € |
|   |                 |
| ▪ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....                  | 9 512 634,70 €  |
| dont R.A.R. ....                                  | 978 581,48 €    |
| ▪ RECETTES D'INVESTISSEMENT .....                 | 9 512 634,70 €  |
| dont RAR .....                                    | 3 350 958,90 €  |
| ▪ affectation (1068) du résultat .....            | 1 634 418,50 €  |

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À LA MAJORITÉ**

ADOPTE le budget principal de l'exercice 2026 comme arrêté ci-dessus.

**M. Le MAIRE** : Avez-vous des questions ? Alors, Monsieur TASSY vous revenez sur le problème, alors allez-y, on vous écoute.

**M. TASSY** : Page 4, oui, donc page 4, il y a un écart d'un 1 000 000 d'euros sur les additions, donc je voulais savoir si c'était une coquille ou si... ?

**Mme CIMINERA** : Oui, c'est bien une coquille.

**M. Le MAIRE** : Je vous remercie, Monsieur TASSY.

**M. TASSY** : Mais je n'ai pas fini. Donc oui, effectivement, il y a une sincérité de la stabilité de la masse salariale. En revanche, on peut se poser la question vous avez des départs de prévus cette année puisque vous l'avez même annoncé, je crois, dans le ROB. Est-ce que les départs vont impacter le service public ? Parce que vous maintenez la masse salariale, vous la maintenez parce qu'il y aura malgré tout peut être des augmentations des indices et des taux, et cetera.

Et si j'ai bien compris, vous arrivez à la maintenir parce que vous ne remplacez pas les départs en retraite, peut être que vous allez faire de la DSP, et cetera. Donc je voudrais avoir l'orientation que vous avez à ce niveau-là. Au niveau de l'investissement, bon, moi je veux bien pendant 6 ans prendre toute la charge de ce qui n'a pas fonctionné sur la municipalité précédente. Je vous rappelle que vous étiez dans l'opposition et que je n'ai pas trop entendu pendant les 6 ans, à part au moment des budgets, pas trop de remarques nous avertissant, attention, on va vers un mur. Donc là, on le voit alors on vous écoute. Pour le poste de Police municipale. Alors moi, je ne connais pas le sujet du point d'interrogation qui est en suspens. En revanche, je sais que c'est un sujet hyper important, que la Police municipale mérite autre chose que ce qu'elle a aujourd'hui. Puisque en même temps, si j'ai bien compris, la partie sécurité est quelque chose d'important pour vous, mais comme elle était aussi importante pour une partie des gens qui étaient vos concurrents. On se doit à la fois d'avoir des agents bien impliqués, mais des agents qui soient dans des conditions parfaites. J'espère que ce poste de Police municipale qui sera mis en place ne sera pas fait au rabais, entre guillemets,

parce qu'on a dans tous les cas, un besoin hyper important à la fois de formation et à la fois d'équipement et le poste de Police municipale en fait partie.

Pour la pénalité SRU, pendant la campagne électorale, vous aviez dit que vous feriez attention à tout ce qui allait exister dans le futur au niveau de tous les nouveaux bâtiments et là-dessus, on va subir la loi SRU, avec une augmentation. Quel est votre objectif à ce niveau-là ? Est-ce qu'on continue à la subir ou est ce qu'on va essayer de trouver des solutions autres que les solutions juridiques ? Voilà, donc pour moi, il est important dans une première mandature, la première année, il est sûr que l'on ne peut pas partir les billes en avant, il faut connaître comment ça fonctionne. Vous aviez dit que vous deviez faire un audit et cet audit va vous apporter sûrement des pistes, des interrogations, des questions et des réponses. Est-ce que vous serez amené à ce moment-là à revoir votre budget par rapport à ce que vous allez découvrir si vous allez découvrir autre chose ? Il est vrai que l'on était tenu par le temps. C'était le 30 avril au plus tard que l'on devait présenter le budget. C'est normalement le 15, le 30, les années où il y a des élections. On aurait préféré, si on avait pu, avoir l'audit pour pouvoir derrière avoir un budget qui corresponde à la réalité.

**M. Le MAIRE :** Merci Monsieur TASSY. Donc Monsieur TASSY, je vais essayer de répondre un petit peu point par point par rapport à vos questions. Donc je vais commencer par la loi SRU. Effectivement, il faut le rappeler. Alors c'est vrai que vous rappelé qu'on était élu de l'opposition et ça je n'ai pas peur de le dire. Quand c'était bien pour la population, nous avons toujours voté favorablement et quand ce n'était pas bien pour la population, on s'est abstenu ou on a voté contre. Ça, c'est important et j'espère que vous en ferez de même, vous, en tant qu'élu de l'opposition aujourd'hui, à travailler avec intelligence. Concernant la loi SRU, il faut savoir quand même qu'il y a eu une enquête. Je vais revenir là-dessus parce que la loi SRU impacte la construction, les futures constructions le long de l'avenue François Mitterrand. Il faut savoir que ce programme-là, il va sortir, je vous le dis là ce soir. Entre 600 et 700 logements, on va dire à court, moyen et long terme et ça a été voté par la majorité de Monsieur TASSY. Donc, Monsieur TASSY, quand vous me parlez de la loi SRU et que vous parlez un petit peu des problématiques sur les constructions et que nous ne sommes pas intervenus sur ce sujet, par exemple, il faut savoir qu'il y a eu 3 enquêtes publiques : l'enquête sur le PLUI, l'enquête sur le SCOT et l'enquête sur le PPEB. Pour l'enquête sur le PLUI, on a été les seuls élus de l'opposition à avoir fait des requêtes. Sur le SCOT, on a été les seuls élus à avoir fait des requêtes et Monsieur TASSY n'a jamais fait de requête. Et sur le PPEB, sur le plan d'exposition au bruit, Monsieur TASSY n'a jamais fait de requête également. Ce que je veux dire par là, c'est que à un moment donné, et on a fait 2 courriers, un à Monsieur AMIRATY et un à Monsieur PERNIN, en expliquant notre mécontentement sur les futures constructions, c'est à dire ce qui allait arriver, c'est à dire des bâtiments R+4 et entre 600 et 700 logements. Comment à ce jour on va faire pour recevoir cette population en termes d'infrastructures, en termes de bâtiments, en termes d'écoles, en termes de routes. On va se retrouver dans une situation précaire. Très rapidement, quand j'ai été élu le 21 mars, j'ai demandé un rendez-vous avec le sous-préfet. Il a accepté mon invitation. Je suis allé le rencontrer et je lui ai expliqué la situation sur la commune de Gignac concernant la loi SRU Monsieur TASSY, effectivement, on a une amende de 400 000 € et aujourd'hui, cette amende nous fait défaut. On va avoir des constructions, on ne pourra pas déroger à ces constructions-là. En revanche, il y a une modification du PLUI d'ici fin 2026 et on va pouvoir apporter des modifications sur ces bâtiments là, pas tous, mais certains. Alors, ce n'est pas sur les bâtiments, pardon, c'est sur les zones de construction. Donc faut savoir que nous sommes contre les R+4, les R+3 je vais être honnête avec vous, je ne veux même pas en entendre parler. Je travaille aussi sur le 2e volet, l'esthétique. J'ai travaillé avec le sous-préfet en lui expliquant que l'on avait des futures constructions qui allaient arriver sur la commune de Gignac et que je n'étais pas favorable par rapport à l'intensité et le

nombre de populations qui allaient arriver sur la commune parce qu'on n'avait pas la capacité de pouvoir les gérer. Malgré tout, les permis sont déposés. On a 3, 4 permis de déposés à ce jour justement où on va avoir des bâtiments R+4, 90 logements et 77 logements en fonction des permis. Et donc j'ai expliqué qu'on avait déjà cette démarche de lancée et j'ai demandé à Monsieur le sous-préfet, s'il pouvait être un peu clément pour la commune de Gignac. Il m'a dit que pour 2026 ce n'était pas possible. Parce que tout était acté. En revanche, pour 2027, il pourrait voir.

J'ai reçu un courrier de Monsieur le Député ALLISIO que je vais recevoir parce que je pense qu'il n'y a pas de parti politique sur ces sujets. Je pense qu'on va travailler ensemble sur la loi SRU car ça touche toutes les communes, cette loi au niveau national, elle est mal foutue. Il faut qu'on travaille différemment. Il n'y a que les députés, les sénateurs qui peuvent travailler là-dessus et on a besoin d'eux.

J'ai également convoqué l'ensemble des promoteurs. J'ai reçu un promoteur hier après-midi en expliquant que ce qu'il nous proposait, des bâtiments R+4, ne nous convenait pas pour la commune et qu'on allait droit dans un mur. Pourquoi ? Parce que je pense que la population allait être contre ces constructions et moi le premier, en tant que Maire, je suis contre. Donc l'idée c'était de trouver un consensus et de travailler main dans la main avec ces promoteurs parce que malheureusement ils ont la loi avec eux et à un moment donné, je suis limité.

L'idée était simple, trouver un consensus avec eux et je peux le dire nous avons réussi avec un promoteur hier après-midi à revoir l'esthétique des bâtiments et à descendre d'un étage, passant d'un R+4 à un R+3. Sur ce projet ils ont donc perdu 15 logements.

On a réussi à travailler là-dessus et ça, j'en suis assez content. Attention, on n'a rien de signé encore on attend qu'ils reviennent vers nous pour nous présenter les projets et on espère que ça se passe bien cette négociation.

En revanche, il existe encore 2 autres promoteurs où là encore, on a des R+4. Là, la partie va être un peu plus compliquée, un peu plus sportive, mais je ne baisse pas les bras. S'il faut aller au combat, on ira au combat parce qu'aujourd'hui c'est une zone qui va se densifier et qui va dénaturer l'entrée de ville de Gignac. Je leur ai dit, qu'il faut qu'on arrive à être innovants sur la commune de Gignac, qu'on arrive à travailler sur l'esthétique des bâtiments et sur la hauteur, parce que je pense que pour nous c'est quelque chose d'important et on ne dérogera pas à cette règle-là.

Je tenais à vous informer.

Il y a un sujet important, c'est sur le pluvial aussi. Monsieur TASSY, vous avez travaillé sur le pluvial. Beaucoup de dossiers sont restés en suspens et n'ont jamais abouti.

En revanche, j'ai bien précisé aux promoteurs aujourd'hui qu'on ne peut pas construire sans. Alors bien sûr, dans un permis de construire, on a la partie pluviale à gérer. Mais je leur ai demandé de voir plus loin dans le sens où aujourd'hui on sait très bien qu'avec les fortes pluies, on est confrontés à des épisodes orageux assez intenses et il faut qu'on arrive à gérer ce problème. Car si on bétonne l'Allée François Mitterrand, je pense que la partie des Granettes va se retrouver sous l'eau avec l'ENVI, qui est confrontée régulièrement à des problèmes au niveau du pluvial.

Je leur ai demandé de travailler et d'être innovants dans ce système au niveau de la récupération des eaux. Par exemple, de mettre des bacs, des cuves enterrées pour pouvoir récupérer l'eau et ça, je pense que vous serez content, Monsieur TASSY, en termes d'écologie, de pouvoir récupérer l'eau justement pour pouvoir arroser les jardins de proximité. Et pourquoi pas utiliser l'eau aussi pour les Pompiers, pour avoir des cuves et des citernes à proximité et une fois qu'elles sont pleines, peut-être en périodes plus clémentes, de pouvoir vider ces bassins, ces cuves, à un moment précis.

Voilà un petit peu la situation au niveau de la loi SRU et des futures constructions que nous allons rencontrer. Le 2<sup>ème</sup> point, la Police municipale. Monsieur TASSY, c'est vrai, effectivement, il faut absolument...

**M. TASSY** : Monsieur le Maire.

**M. Le MAIRE :** Je finis, après vous pourrez parler. La Police municipale aujourd'hui, effectivement, c'est un dossier complexe. Monsieur TASSY, ça fait 12 ans que vous êtes élu et adjoint dans cette majorité et, aujourd'hui, on se retrouve dans une impasse avec cette construction et j'ai pris la décision de passer outre, c'est à dire que cette Caisse d'Epargne a été achetée sans qu'on soit, entre guillemets, propriétaire. Voilà. Est-ce que vous étiez au courant, Monsieur TASSY ?

**M. TASSY :** Il y avait un problème de prix, et cetera. Vous me posez la question à moi, mais je n'étais pas ni aux finances, ni aux travaux, ni Maire. Je le dis, responsable mais pas coupable.

**M. Le MAIRE :** Bien sûr, je pose la question à l'ensemble de mes 28 élus. Là, est ce que vous êtes au courant de cette situation ? Parce que je vous en ai parlé, tout le monde est au courant. Ça veut dire que moi je tiens au courant mes élus.

Ça veut dire qu'on se retrouve dans une impasse aujourd'hui pour construire ce bâtiment. Votre majorité, Monsieur TASSY, nous a mis encore une fois dans une impasse et nous sommes encore dans une situation très complexe avec les avocats pour se sortir de cette affaire. Donc fort heureusement, une fois de plus, j'ai contacté la personne qui est propriétaire. Enfin, entre guillemets, je dis bien propriétaire parce que ça a été un bien qui a été vendu au prix du domaine. Il devait faire le CCAS, à la place de la Caisse d'Epargne et ça s'est transformé en poste de Police. Sauf que la personne qui devait l'acheter au prix du domaine, quand elle a appris que c'était plus le CCAS, a pu attaquer la procédure et maintenant aujourd'hui il réclame son bien. Voilà, il est en droit de le réclamer. Donc la solution, elle est simple, c'est où on trouve un consensus avec ce monsieur que j'ai contacté. On a pu discuter avec lui parce que c'est une histoire, Monsieur TASSY, qui date quand même de 2023. Voilà, donc quand le monsieur en face de moi m'explique la situation, je ne vous cache pas que voilà c'est assez compliqué et assez lourd à prendre en compte parce que malheureusement il n'y a pas que ce dossier à gérer sur la commune. On a réussi un petit peu à trouver des solutions. On a plusieurs solutions à lui offrir, mais à ce jour, on n'a pas pris encore la décision de quelle solution on allait prendre, mais ça, on reviendra là-dessus, mais on sera obligé à un moment ou un autre de payer. Voilà.

Alors, on a payé ce bien 60 000€ au prix du domaine, donc je suis en train de voir avec eux. Solution une, c'est où il rachète au prix du domaine 60 000€ mais je pense qu'il va me dire non. La 2e, c'est qu'il va me demander un peu plus, donc entre 60 et 250 000€ donc l'idée, et là, je lui ai bien expliqué que c'était hors de question de le racheter à 250 000,00 € En revanche, entre 60 et 250 000 € je pense qu'on peut trouver une tranche. Ça, c'était la 2e solution et puis la 3e solution, c'est la solution judiciaire. Et on part au tribunal une fois de plus parce qu'avec le nombre de procès que la commune a à ce jour, Monsieur TASSY, je pense qu'on aurait eu l'occasion aujourd'hui de s'acheter une Ferrari. On est en train de gérer ce dossier qui est compliqué. J'ai pris la décision de continuer et d'aller jusqu'au bout parce qu'un Maire, il faut qu'il prenne un peu son courage à 2 mains à qu'il aille au bout des projets. On a pris en compte l'ensemble des problématiques et les situations complexes de ce dossier j'ai pris la décision d'aller jusqu'au bout. Mais vous ne vous inquiétez pas, on vous tiendra au courant de ce dossier là et de la suite.

Concernant l'audit ça ne se fait pas en 15 jours, Monsieur TASSY. Donc oui, il est prévu de faire un audit. Pour information, on a la chance d'avoir 3 personnes, 3 élus de la majorité qui ont des compétences au niveau des finances et à ce jour, ils ont pu déjà décortiquer un petit peu l'ensemble des finances de la commune de Gignac. A l'issue de ça, on a rencontré la Direction Générale des Finances, où on a pu faire un état des lieux des comptes de la commune en 2024, on était dans le rouge, c'est ça, je ne dis pas de bêtises ? 2024 dans le rouge, 2025, on sort de la ligne, c'est ça ? Et 2026, on va dire 2 gros soucis qui ressortent, c'est l'investissement et le chapitre 012, le personnel. Sur l'investissement, on vous l'a dit, on a essayé de réduire un petit peu la voilure.

Monsieur TASSY, puisque vous parlez du personnel, mais c'est votre majorité qui a préparé tout ça et lors de l'un des derniers Conseil municipal, nous avons voté favorablement, même avec Madame CHEVALIER, l'emploi de 5/6 personnes. Donc ça répond un petit peu à votre question parce que c'est Monsieur ROYERE qui avait pris la parole et qui l'avait expliqué aussi également en disant tout simplement qu'il y avait des départs à la retraite et qu'il fallait remplacer ces départs à la retraite. Donc vous êtes bien au courant concernant le personnel. Il faut savoir que les 15 derniers jours avant les élections, on a eu des embauches, Monsieur TASSY. À ce jour, je me retrouve avec des personnes non qualifiées et je ne sais pas ce que je vais en faire. Juridiquement, avec les contrats, on est en train de voir un petit peu, donc on se retrouve dans une situation, Monsieur TASSY, que vous nous avez laissé, donc de donner des leçons à longueur de journée, à un moment donné, ça va 2 min. Ce que je veux dire concernant le personnel, la seule personne qui va nous quitter, c'est Monsieur ROYERE Vincent qui part, voilà, le Maire a besoin d'un nouveau DGS. Donc Monsieur ROYERE va nous quitter.

Un nouveau DGS va arriver très prochainement. On travaille aussi pour essayer de trouver un DGS un peu moins cher, c'est un peu compliqué sur le marché, d'en trouver. Aujourd'hui, on est en train de réorganiser. Je suis un peu long, je sais, mais je le précise, je n'ai mis personne à la porte, ça il faut que vous le sachiez, c'est important pour moi et à ce jour, moi, les personnes qui veulent travailler avec la nouvelle équipe, ils sont les bienvenus. En revanche, ceux qui ne veulent pas travailler avec nous, écoutez, ce n'est pas grave. Je veux dire, après, il y a d'autres personnes qui peuvent venir et je peux le comprendre aussi et c'est normal. Il y a d'autres personnes qui veulent peut-être s'épanouir ailleurs parce qu'ils veulent voir une nouvelle mairie, une mairie beaucoup plus grande ou peut-être une mairie beaucoup plus petite. C'est leur choix et je le respecte.

Et puis ça, bien entendu, les personnes qui partent à ce jour, je n'en ai pas si, une, mais je suis au courant. Elle est venue m'en parler, elle va nous quitter. En revanche, ce poste-là, je ne sais pas si je vais le remplacer, je ne le citerai pas, mais ce poste-là, je ne sais pas si je vais le remplacer pour des soucis d'économie, justement parce que je pense que l'on pourra peut-être faire différemment. Ensuite, pour le reste du personnel, oui, on a réorganisé un petit peu les services aujourd'hui pour essayer de mieux travailler et de regrouper un petit peu les services entre eux. Par exemple, le CCAS, on a regroupé le service senior. Ça, c'est quelque chose qui nous tenait à cœur.

Je crois que vous en avez parlé vous aussi, mais voilà, c'est quelque chose d'intéressant. On a commencé à dispatcher un petit peu le personnel, à regrouper le personnel au niveau du CCAS. Le service ménage pareil, on est en train de voir pour le réorganiser. Alors ça, Thomas n'est pas au courant encore, mais je l'annonce, ce n'est pas grave, je suis désolé Thomas, le service entretien qui est géré par la DEJESS, va sûrement basculer au service technique. Comme ça se fait souvent dans d'autres communes.

Ça permet aussi de mieux mutualiser les services. On essaie de concentrer un petit peu le personnel et aussi de mettre à l'honneur et mettre en valeur le personnel, ceux qui aujourd'hui étaient dans des activités peut être moindres de leur proposer de faire plus.

Le but c'est de ne pas embaucher. Pour répondre un petit peu à votre question, Monsieur TASSY, non, il n'est pas prévu d'embaucher parce qu'on ne peut pas embaucher au niveau du chapitre 012, on est vraiment en dessous de la ligne rouge-là qui est de 52 et des poussières. Cette ligne-là, si on la dépasse, vous m'arrêtez l'administration si je dis une bêtise, ça va nous bloquer pour les banques parce que tout est lié. Nous nous devons de faire très attention à ce niveau-là. Voilà, je crois que j'ai répondu un petit peu à toutes vos questions, Monsieur TASSY. Et pour finir, pour l'audit, oui, c'est prévu de faire un audit. On va le faire dans le courant donc mai, juin, et on va faire aussi un audit un peu plus poussé sur la partie administrative, sur les marchés et la partie administrative. Voilà, en parlant de marché, je tenais à remercier et à féliciter le service de la commande publique qui vous ont distribué dans chaque pochette, un tuto mémento sur la commande publique et je tenais à les remercier. Au moins, ça permet à tout le monde de mieux comprendre le fonctionnement. Voilà, j'arrête de parler.

**M. TASSY** : Merci beaucoup Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu au PLH et à la loi SRU. Vous avez parlé de hauteur, de nombre, mais vous n'avez pas parlé de logements sociaux ?

**M. Le MAIRE** : Vous voulez connaître quoi ? Le nombre de logements sociaux qu'il faut construire sur la commune de Gignac, il en faut 700, Monsieur TASSY, à cause de votre majorité, Monsieur TASSY. Oui, mais je vous le dis, moi je vous le dis, Monsieur TASSY, il faut se remettre dans le contexte Monsieur TASSY. En 2016, Manuel VALLS, est venu, Monsieur AMIRATY a vendu son âme au diable ce jour où Monsieur Manuel VALLS est venu et il a signé un contrat pour construire plus de 700 logements sociaux sur la commune de Gignac, en contrepartie à avoir des subventions. Donc la loi SRU aujourd'hui, elle est compliquée. Aujourd'hui, il faut qu'on se sorte de ce borbier. Actuellement, nous n'avons que 300 logements sociaux construits sur la commune de Gignac et nous en avons 700 à construire. Donc je ne vous cache pas que je ne sais pas comment on va faire.

**M. TASSY** : Vous êtes en train de me dire que le projet de logements qui sont le long de l'avenue François Mitterrand, ce sont uniquement des logements sociaux.

**M. Le MAIRE** : Je n'ai pas dit ça, Monsieur TASSY.

**M. TASSY** : Vous êtes en train de me dire....

**M. Le MAIRE** : Non, vous avez mal compris, Monsieur TASSY, non, non, vous savez très bien qu'on ne peut pas Monsieur TASSY. À ce jour, il y a 3 sortes de logements, il y a du privé, du social et il y a 3 sortes de social. Il y en a qu'un seul qui est reconnu pour les logements sociaux, d'accord, et après il y a du privé. Il y a 4 sortes d'actions là-dessus. Non, ce ne sont pas 700 logements sociaux qui vont être construits sur l'avenue François Mitterrand, c'est entre 500 et 700 logements qui vont se construire. Mais à ce jour, dans le calcul du logement social, nous aujourd'hui, nous avons sur la commune de Gignac-la-Nerthe 300 logements sociaux et il nous en faut encore 700, Monsieur TASSY.

**M. VINCENT** : Je pense que Monsieur TASSY voulait poser cette question, je me permets, c'est « quelle est la proportion de logements sociaux au niveau des nouvelles constructions qui sont prévues le long de l'avenue » ?

**M. Le MAIRE** : Grosso modo, pour chaque bâtiment, alors chaque constructeur, il en ressort à peu près une vingtaine, 20, 23 par bâtiment. Parce que le problème c'est que ça c'est un dossier complexe aussi. C'est là où on a la partie sociale qui compte dans la loi SRU et après il y a 2 autres logements sociaux. Mais là, je me rappelle plus le nom exact qui porte les 2. Et après, il y a le privé. Mais ces 2 là ne comptent pas dans le calcul du social.

INAUDIBLE

**M. Le MAIRE** : Mais oui, mais avec cette loi, avec ces 2, on va dire ces 2 types qui sont à part, le calcul ne rentre pas. Enfin, le calcul ne rentre pas dans le calcul du social. Voilà donc eux, par contre, pour la construction, ils comptent, mais pas pour le social. Non mais c'est n'importe quoi.

**M. VINCENT** : Donc du coup, avec les nouvelles constructions, on sera déficitaire si je comprends bien, ou encore plus déficitaire qu'avant ?

**M. Le MAIRE :** Alors le problème, le calcul est simple, Monsieur VINCENT, plus on construit du privé, plus le nombre de logements sociaux à construire augmente, ce sont les vases communicants. Donc plus on construit du privé et plus ça augmente. Et c'est pour ça qu'à ce jour, c'est calculé par l'habitat privé multiplié par un coefficient divisé par tant et ça donne le nombre de logements. Et à ce jour, c'est 700 logements. Donc ce truc-là, enfin c'est national, mais à un moment donné, il va falloir arrêter et je pense qu'on est tous d'accord là-dessus. Oui, il faut des logements sociaux. Oui, pour notre commune, pour nos enfants, pour les gens qui habitent pour la commune. Mais à un moment donné, on ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Allez, on va arrêter là ?

**M. VINCENT :** Une question, je rejoins... je peux ? Donc pour répondre sur la SRU, oui, il y a eu une proposition de loi. Il me semble que même c'était Monsieur ALLISIO qui l'avait portée sur les logements sociaux. Notre idée c'était pour chaque nouvelle construction, qu'il y ait une proportion de 25% de logements sociaux sur un tout nouveau bâti. Et ainsi, ça permettait d'annuler pour les communes qui sont déficitaires, le fait de devoir construire une proportion énorme pour rattraper le retard qui était dû. Donc on espère. Pour le moment, on n'est pas au pouvoir, mais on espère qu'en 2027 ça passera. En tout cas, je parle pour ma petite pomme, c'est notre volonté politique de changer cette loi qui tue, qui tue l'ensemble de nos communes. Concernant l'audit financier, je suis content parce qu'au précédent conseil, j'avais un doute sur la réalisation de cet audit ou non. Donc je pense qu'il est très important d'avoir cet audit financier ne serait-ce que pour une question de transparence vis-à-vis des Gignacais parce qu'on a eu différents projets sur cette commune qui ont été voués à des échecs et donc les Gignacais ont besoin de réponses claires. Et c'est pour ça qu'il faut cet audit financier qui soit transparent, qu'il n'y ait aucun bord politique, ni vous, ni l'opposition, et cetera. C'est un audit financier indépendant qui indiquera la situation budgétaire de notre commune. Et une petite question concernant le boulevard multimodal, parce qu'il me semble que j'avais entendu Monsieur AMIRATY indiquer que dans ces négociations sur ces nouveaux logements. Il allait y avoir ce boulevard multimodal qui allait voir le jour et c'était en grande pompe, et cetera. Petit à petit, on a vu au fur à mesure que ce boulevard n'existe pas. Et à priori, des dernières informations qu'on avait eues, c'était que ce boulevard multimodal n'était pas pour le moment ne voyait pas le jour. Donc vous me confirmez ça ?

**M. Le MAIRE :** Alors, j'ai rendez-vous justement à la Métropole pour discuter de ce dossier là parce on ne sait pas où il est. Je vais les rencontrer. Hier, quand j'ai discuté avec les promoteurs, je leur ai expliqué que moi, ce n'était pas concevable de pouvoir construire autant de logements sans ce fameux boulevard multimodal. Donc ça, c'est hors de question, il va falloir agir.

En revanche, les seules pistes que j'ai entendues parce que j'ai pu échanger un petit peu à la Métropole ces jours-ci. C'est par fraction. À la base, il était prévu un boulevard multimodal qui partait du service technique qui allait jusqu'au rond-point de la Germaine. Mais maintenant, faute de budget, ils ont réduit, et ils vont faire des petits tronçons par-ci par-là. Est-ce que ça aujourd'hui ça va être bien géré ? Je n'ai pas tous les tenants et aboutissants et on aura l'occasion d'échanger avec la métropole là-dessus, parce que j'ai eu aussi le collectif de la Clé des Champs qui m'a contacté ces jours-ci justement. Face à eux, il y a un nouveau bâtiment où il y a la grue qui est en train de construire avec plus de 77 logements en R +3 et dans le projet, à la sortie de l'avenue de Figuerolles, quand on sort au croisement à droite où il y a les pneus, il y a ce projet-là que je viens de vous citer, qui était un bâtiment R+4, ce seront finalement des R+3. Mais avec ce projet-là qui doit arriver, ça va être accidentogène et il va falloir très rapidement travailler sur ce croisement. Et là, je pense que on va avoir des soucis très rapidement. Donc c'est prévu. Et pour la loi SRU, effectivement, c'est pour ça que je vous ai proposé tout à l'heure de le rencontrer, de pouvoir discuter parce que je pense que c'est intéressant. Allez, on arrête là, merci beaucoup. Nous allons procéder au vote.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 5 (Laure CHEVALIER ; Bryan VINCENT ; Claudio GRECO ; Nadège MONCELET ; TASSY René)

**5. Budget Primitif commune – exercice 2026 – subvention au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR DEROZAN

**EXPOSE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**FIXE** le montant de la subvention au C.C.A.S. pour l'année 2026 à 187 000,00 €

**PRÉCISE** que les versements pourront se faire par acomptes, suivant le besoin de trésorerie

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**6. Subvention aux associations – convention avec l'association Marignane Gignac Côte Bleue Football Club**

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR CRICCO

**EXPOSE**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de délibération suivante :

La loi du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 font obligation aux communes de conclure avec l'association bénéficiaire une convention fixant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, dès lors que ladite subvention dépasse la somme de 23.000 Euros (montant annuel).

Vu la délibération d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant de **28 000 € (vingt-huit mille euros) à l'association Marignane Gignac Côte Bleue Football Club,**

Monsieur le Maire présente donc la convention à intervenir avec l'Association Marignane Gignac Côte Bleue Football Club.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association Marignane Gignac Côte Bleue Football Club pour l'exercice 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**M. TASSY** : Alors, je n'ai pas les documents ici, mais une fois on parle de Marignane, Gignac, Côte bleue, une fois on parle de Marignane, Gignac, il n'y a pas la Côte Bleue. Alors je sais que Côte bleue devait disparaître, mais il y a une histoire de temps, ça doit être plus tard, et cetera. Donc je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté avec la subvention. Il faut savoir exactement la réalité des choses.

**M. Le MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur TASSY parfait, nous allons procéder au vote.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

## 7. Subvention aux associations – convention avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)

**RAPPORTEUR** : MADAME BENZAZON

### EXPOSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal la proposition de délibération suivante :

La loi du 12 avril 2000 et le décret 2001-495 du 6 juin 2001 font obligation aux communes de conclure avec l'association bénéficiaire une convention fixant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, dès lors que ladite subvention dépasse la somme de 23.000 Euros (montant annuel).

Vu la délibération d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, octroyant une subvention de fonctionnement d'un montant de **26 000 € (vingt-six mille euros)** à l'**association Comité Œuvres Sociales**.

Monsieur le Maire présente donc la convention à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales.

### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE A L'UNANIMITÉ

**APPROUVE** la convention à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales pour l'exercice 2026.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

## 8. Vote des subventions 2026 aux associations

**RAPPORTEUR** : MADAME MUSCAT

**M. Le MAIRE** : Nous allons procéder donc à la délibération donc numéro 8, lecture faite par Madame MUSCAT Céline sur le vote des subventions 2026 aux associations.

Je précise les personnes qui sont qui font partie des bureaux ou qui sont même simples adhérents ou adhérentes des associations, il faut vous déporter s'il vous plaît. D'ailleurs, on a eu un problème

pour les amis de l'Église, donc allez, parfait. Je suis désolé, allez dans mon bureau, quoi, vous pouvez aller tranquillement.

### EXPOSE

La Ville de Gignac-la-Nerthe apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc.

Considérant que l'attribution des subventions, présentées dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal,

Libellé	Tiers	Nature juridique	Montant
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC 123 PASSION	Association	500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AGE D'OR	Association	5 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AIKIDO	Association	450,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASSO IND PARENTS ELEVE PAGNOL	Association	400,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AMIS PROVENCAUX DE LA LANGUE FRANCAISE	Association	500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AVENIR COMMERCE GIGNACAIS	Association	800,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SOCIETE CHASSE LA BARTAVELLE	Association	400,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AMIS DES BECS CROCHUS	Association	200,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	BHOPE	Association	100,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CABRE D'OR	Association	4 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CONTRE LES NUISANCES SONORES AERIENNES AEROPORT MARSEILLE PROVENCE	Association	500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ASS SPORT COLLEGE LE PETIT PRINCE	Association	800,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	COMITE OEUVRES SOCIALE	Association	26 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC CLUB ECHEC	Association	300,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ECOLE JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	400,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	ENERGIE SOLIDARITE 13	Association	3 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC ESCALADE	Association	500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	EXCURS GIGNACAIS	Association	400,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	FNACA GIGNAC	Association	1 100,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC FAIENCE ARTISANAT	Association	600,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC VITRAIL	Association	300,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC JUDO CLUB	Association	4 000,00

SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC PROVENCE MED HANDBALL	Association	7 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GYMNASTIQUE SPORTIVE GIGNACAISE	Association	2 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	HUMEUR D'IMAGE	Association	900,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	JARDIN DES MOTS UNE PARENTHÈSE	Association	500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LES JARDINS POTAGERS PARTAGES	Association	1 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	CLUB DE JEUX DE CARTES	Association	200,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LEO CLUB MARIGNANE GIGNAC BERRE	Association	400,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE FOOTBALL CLUB	Association	28 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	MISSION LOCALE EST ETANG BERRE	Association	10 138,45
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	MOUV HAPPYNESS	Association	800,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	OFFICE CULTURE ET LOISIRS GIGNAC	Association	18 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	PATTES DE VELOURS	Association	4 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	AMICALE SAPEURS POMPIERS DE MARIGNANE	Association	600,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LE POTAGER DE LA POUSARAQUE	Association	2 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	PUNCH UNIVERSITE	Association	2 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	RUGBY CLUB DE GIGNAC MARIGNANE	Association	15 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	RCME RENOUVEAU CHASSE MARIGNANE ETANG	Association	900,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SCOUTS ET GUIDES ST MICHEL	Association	600,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SECOURS CATHOLIQUE	Association	800,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	Association	5 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SPORTS LOISIRS GIGNACAIS VOLLEY	Association	300,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	SPPPI PACA	Association	1 000,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	GIGNAC TAMBOURIN CLUB	Association	900,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	TENNIS CLUB GIGNAC	Association	3 500,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	TOUS EN FORME	Association	200,00
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	VIENS LIRE	Association	500,00
	<b>TOTAL</b>		<b>158 988,45</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le versement des subventions de fonctionnement votées au BP 2026 telles que figurant ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du BP 2026.

**M. VINCENT** : Alors, juste une première question, on est d'accord que sur le vote numéro 8, la case du coup des amis de l'Église a été supprimée et du coup c'est reporté à la délibération numéro 10 ?

**M. Le MAIRE** : Oui, exactement. Effectivement, Monsieur VINCENT, je crois que vous avez devant vous, la numéro 10 ?

**M. VINCENT** : Oui, c'est bon.

**M. Le MAIRE** : On a été obligé de sortir l'association du vote global à cause du quorum justement car il y a beaucoup d'élus aujourd'hui autour de la table qui font partie de l'association Les Amis de l'Église. Moi le premier, je serais obligé aussi de quitter la salle.

**M. VINCENT** : Bien sûr. Et du coup, une petite question s'il vous plaît, si vous pouvez m'éclairer sur les critères d'attribution pour l'ensemble des subventions.

**M. Le MAIRE** : Alors à ce jour, on n'a pas changé honnêtement au niveau des subvention, je vais laisser la parole à l'adjoint aux associations, comme ça au moins ça permet aussi de pouvoir s'exprimer.

**M. CRICCO** : Tout simplement cette activité elle a commencé, on va dire, en novembre, décembre et elle s'est, je pense que la conclusion a été faite en janvier. Donc, du coup, on n'a pas été impliqué dans ce process là. En revanche, on va le revoir pour l'année prochaine. Le problème c'est que l'on ne peut pas pénaliser les associations qui ont déjà, on leur a déjà, enfin l'ancienne majorité leur a déjà donné un montant, et cetera, donc on ne peut pas maintenant en mai leur dire voilà. Donc c'est pour ça que...

**M. Le MAIRE** : Ils ont un budget de fonctionnement et effectivement après c'est vrai, on avait discuté avec Monsieur ROMET. Donc effectivement, on a pu échanger ensemble parce que c'est vrai que c'est important de pouvoir tisser des liens et puis voilà de transmettre aussi un petit peu les dossiers, ça c'est important et ça me tenait à cœur. Mais oui, effectivement, les associations étaient en demande, ils avaient un budget et donc on était obligé de continuer là-dessus.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**Déports** : 8 (Laure CHEVALIER ; René TASSY ; Sébastien SALMON ; Philippe DEROZAN ; Maéva GLEIZE ; Baptiste NARDI MELILLI ; Karine DELARUE ; Hélène COGEZ)

## 9. Institution d'une commission communale des impôts directs (CCID)

**RAPPORTEUR** : MONSIEUR CORDEAU

### EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Cette commission a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Pour mémoire, depuis le précédent renouvellement, l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois est supprimée. Il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune.

Les 8 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DGFIP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms. Ladite liste est annexée à la présente.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**DRESSE** la liste ci-annexée de 32 noms

**DIT** que cette liste sera transmise à la Direction des Finances publiques des Bouches-du-Rhône

**M. Le MAIRE** : Juste une précision, dans le tableau que vous avez il y a eu une petite erreur sur une personne, c'est Rémi CHANSON qui va être rajouté à la place de Emmanuelle LOPEZ. Est-ce que ça vous cause un problème là-dessus ? Il n'y a rien d'extraordinaire, c'est que la personne voulait participer à ce projet. Mais bon, ça sera un tirage au sort malgré tout et ce n'est pas nous qui le faisons.

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**M. Le MAIRE :** Allez, nous allons passer à la dernière délibération qui concerne effectivement la subvention à l'association Les Amis de l'Église, on va faire le même processus. Les personnes qui adhèrent et qui font partie du bureau, je vais vous demander de quitter la salle le temps qu'Isabelle Mangin puisse procéder à la lecture et au vote. C'est bon pour le quorum ? Allez, c'est parfait.

**10. Vote d'une subvention à l'association LES AMIS DE L'EGLISE.**

**RAPPORTEUR :** MADAME MANGIN

**EXPOSE**

La Ville de Gignac-la-Nerthe apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, la part des fonds propres, etc

Considérant que les activités de l'association LES AMIS DE L'EGLISE présentent un intérêt public local,

Il est donc proposé d'attribuer la subvention suivante à l'association :

Libellé	Tiers	Nature juridique	Montant
SUBVENTION FONCTIONNEMENT	LES AMIS DE L'EGLISE	Association	300,00

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÈRE ET ADOPTE À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** le versement de la subvention de fonctionnement votée au BP 2026 telle que figurant ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le maire à procéder au versement de ladite subvention sur l'exercice 2026.

**DIT** que la dépense sera prélevée sur l'article 65748 du BP 2026.

**Mme CHEVALIER :** Juste une question sur la forme. Il me semblait que comme cette délibération est présentée sur table au dernier moment, il fallait qu'on vote en amont l'urgence sur cette délibération pour pouvoir délibérer dessus. Je ne voudrais pas que ce soit bloqué par la suite.

*(La parole est donnée à l'administration, qui explique que c'est le cas quand la délibération n'a pas du tout été portée à la connaissance des élus. En l'espèce les élus ont reçu la délibération numéro 8 qui comprenait initialement la subvention aux amis de l'Église. La subvention fait l'objet d'une délibération à part pour des questions de quorum, mais ce n'est pas nouveau car c'était déjà présenté lors de l'envoi du 15 avril. Les élus avaient l'information que 300€ de subvention*

*seraient votés aux amis de l'Église. Ce n'est pas une délibération urgente rajoutée sur table au sens où on l'entend habituellement.)*

**Abstentions** : 0

**Contre** : 0

**Déports** : 11 (Jérôme GOUIRAN ; Jean-Michel PROSPERO ; Karen LOUIS ; Karine DELARUE ; Céline MUSCAT ; Sébastien SALMON ; Mélanie CIMINIÈRE ; Christelle BOUTROS ; Didier LOPEZ ; Sylvie JUILLET ; René TASSY)

**M. Le MAIRE** : Monsieur TASSY, oui, je vous accorde une question apparemment sur les subventions, je vous en prie, et on clôturera la séance.

**M. TASSY** : Donc le but ce n'est pas de rediscuter sur toutes les subventions, loin de là. Dans tous les cas, les subventions elles existent pour faire vivre les associations. Il y en a qu'une qui me pose problème. Vous allez me trouver la réponse, c'est la mission locale. Alors, la mission locale elle a été divisée par je sais par combien, 2 ou enfin je me rappelle plus trop.

**M. Le MAIRE** : 10 000 et quelques euros.

**M. TASSY** : Oui, dans le débat électoral que nous avons eu, moi je l'avais mis en évidence et j'avais dit que la mission locale qui n'était pas hyper importante et je pense que vous aussi. Et donc je voulais savoir ce que vous avez prévu pour que cette mission locale continue à travailler ou alors si vous avez d'autres solutions ?

**M. Le MAIRE** : Alors écoutez, pour la mission locale, qui n'a pas existé depuis de nombreuses années sur la commune. C'est drôle quand même de me poser ce genre de question, Monsieur TASSY, alors que vous étiez à la majorité et que vous me mettez quand même un petit peu sur le devant de la scène, sur des dossiers que vous auriez pu vous-même gérer avec les personnes, avec les adjoints, les adjointes qui étaient autour de vous et à ce jour me parler de la mission locale alors que vous l'avez complètement mis à l'écart depuis de nombreuses années. Parfois, j'ai du mal à comprendre votre philosophie. Bref, ce n'est pas grave. En revanche, moi je vous dis aujourd'hui que Emmanuelle LOPEZ a la charge de la mission locale. Notre but, c'est de travailler, d'aider la jeunesse de notre commune qui a été complètement abandonnée, de pouvoir les aider avec plusieurs leviers. Voilà, il faut s'imaginer avoir une caisse à outils sur la commune de Gignac avec plusieurs outils pour pouvoir aider notre jeunesse. Nous comptons bien redonner vie à la mission locale. D'ailleurs, il faut savoir que nous avons demandé à la mission locale très récemment 2 personnes en service civique, Monsieur TASSY, justement pour qu'on puisse les mettre à disposition de l'administration de la commune de Gignac-la-Nerthe. Alors le service civique, comment ça fonctionne. C'est très simple, c'est pris quasiment sur une enveloppe à peu près globale pour 1 jeune qui va être utile à la société, aujourd'hui, ça revient à peu près dans les 700 et quelques euros, je crois, et donc ça ne revient uniquement à la mairie que 100€ par mois et le reste c'est payé par l'État. Nous avons demandé à la mission locale, Monsieur TASSY, très rapidement 2 jeunes pour être mis à disposition au



niveau de l'administration de la commune de Gignac pour qu'on puisse les aider. Et ce n'est pas tout, Monsieur TASSY, il faut savoir que sur la jeunesse, nous avons lancé aussi un programme d'aide au permis de conduire. L'idée, elle est simple, c'est de mettre à disposition un outil aujourd'hui à notre jeunesse, d'offrir 5, je crois 5 ou 4. Je vais rester prudent, je crois que c'est 4 permis de conduire à notre jeunesse de la commune, c'est à dire qu'ils vont travailler pour la commune, faire des travaux, que ce soit avec les seniors ou peut-être à l'entretien de nos rues ou peut-être l'entretien de votre maison, Monsieur TASSY, qui n'a jamais été nettoyée. Donc il faudra penser peut-être un jour à revenir habiter sur la commune de Gignac, Monsieur TASSY.

**M. TASSY** : *INAUDIBLE*

**M. Le MAIRE** : Non mais moi je vais vous le dire. D'abord, c'est 7 ans et moi je vous le dis, Monsieur TASSY, il va falloir revenir habiter sur la commune de Gignac parce qu'il va falloir à un moment donné crever l'abcès là-dessus. Vous n'habitez pas la commune et vous êtes élu aujourd'hui au Conseil municipal et vous n'habitez pas la commune. Alors si vous voulez, Monsieur TASSY, que je vous fasse la honte devant tout le monde et que je donne l'adresse où vous habitez, Monsieur TASSY, il y a un moment donné, il va falloir être cohérent dans ce qu'on dit. Je veux juste vous dire qu'il faut accepter quand on est dans l'opposition et accepter aussi les problèmes que vous avez pu rencontrer. Je reviens sur les faits et je vais en rester là et je ne vous donnerai pas la parole.


**M. TASSY** : Et bien si ça continue comme ça pendant plusieurs années ! Vous n'êtes pas logique.

**M. Le MAIRE** : Monsieur TASSY, s'il vous plaît, quand vous habiterez la commune, vous pourrez prendre la parole. Nous avons lancé un projet sur le service civique et nous avons 2 jeunes qui vont venir compléter le dispositif. Nous allons travailler dans ce sens-là pour aider la jeunesse. Je vous remercie. Oui, Monsieur VINCENT, je vous en prie.

**M. VINCENT** : Sans faire l'avocat, juste, transmettre une adresse, ce n'est pas top.

**M. Le MAIRE** : Je ne l'ai pas fait, je vous le dis, je ne l'ai pas fait, Monsieur VINCENT. Il faut quand même aussi éclaircir les choses, voilà, je vous remercie. Nous allons clôturer ce soir le Conseil municipal. Je vous remercie, passez une très belle soirée et à très bientôt.

\*\*\* Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 19h28\*\*

Monsieur le Maire <b>GOUIRAN Jérôme,</b>	Monsieur le secrétaire de séance, <b>NARDI MELILLI Baptiste,</b> 
---	---